

ARTICLE 1 – PRÉSENTATION

La Ville de Carcassonne organise le Festival FUTURING « Tremplin Jeunes Talents » qui a pour but d'accompagner et de promouvoir de jeunes artistes.

En partenariat avec l'association One-One et le Conservatoire de Carcassonne-Agglo, ce Festival propose plusieurs soirées thématiques durant le mois de Novembre. Un accompagnement personnalisé des artistes pourra être étudié avec l'Association Arts Vivants 11, créatrice de liens entre acteurs culturels. Les artistes se produiront dans différentes salles de la Ville selon leur discipline :

- Battle HIP HOP : Scène du Théâtre Jean-Alary
- Musique Classique : Scène du Théâtre Jean-Alary
- Musiques actuelles : Scène du Chapeau Rouge
- DJ/MAO : Scène du Chapeau Rouge

Une soirée de clôture pourrait être intégrée à la programmation. Les lieux et programmations pourront être modifiés pour chaque édition

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Le concours est ouvert **aux artistes âgés de 14 à 30 ans.**
En cas de formation/groupe d'artistes, une tolérance est accordée pour autant que la strate d'âge précisée soit majoritairement représentée.
- Le concours est réservé aux amateurs non professionnels. Les candidats ne doivent pas être sous contrat avec une structure de production.
- **L'inscription à ce concours est gratuite.**
- Aucune rémunération ni défraiement n'est prévu.
- Le ou les candidats doivent se produire en direct devant le public et le jury.
- Les candidats pourront être amenés à être filmés, enregistrés ou photographiés durant leur prestation. En s'inscrivant au tremplin, les artistes s'engagent à accepter l'utilisation et la diffusion de leur image par la Ville de Carcassonne à titre promotionnel. Pour les mineurs, une autorisation du droit à l'image des parents devra être signée.
- Chaque participant s'engage à adopter un comportement ne pouvant nuire à sa santé ou à celle d'autrui. Il s'engage également à respecter la législation et la réglementation applicables en matière de bonnes mœurs et d'ordre public. Notamment son comportement ou les textes des chansons ne devront à aucun moment promouvoir de courants tendancieux, raciaux ou insultants, ni inciter à la diffamation. De manière générale ils ne doivent en aucun cas porter atteinte à l'intégrité physique ou morale de toute personne.
- Les candidats non retenus peuvent représenter leur candidature sur une autre édition.

**SERVICE JEUNESSE - CAMPUS INFOS**

85 rue de Verdun

jeunesse@mairie-carcassonne.fr

www.carcassonne.org

Tél. 04 68 77 71 88



ARTICLE 3 – INSCRIPTIONS

Le formulaire d'inscription sera disponible en ligne sur le site de la Ville ou sur demande par email à l'adresse jeunesse@mairie-carcassonne.fr ou à récupérer au Campus Info, service Jeunesse de la Ville de Carcassonne, situé au 85 rue de Verdun.

Afin que l'inscription soit validée et présentée au comité de sélection, il faudra joindre obligatoirement les documents suivants :

- Le dossier d'inscription et la fiche technique identifiant les besoins techniques et le plan de scène. Cette dernière doit être validée par l'organisateur pour que l'inscription prenne effet.
- Un lien vers des enregistrements (audio ou vidéo).
- Une biographie et une photo de l'artiste/groupe
- Pour les formations composées d'un ou de plusieurs mineurs, la candidature doit être accompagnée pour chacun d'eux, d'une autorisation écrite de participation et de droit à l'image, signée du représentant légal ayant autorité parentale
- Du présent règlement daté et signé

À rendre impérativement avant la date mentionnée sur le bulletin d'inscription :

Musiques actuelles et DJ/MAO :

Inscriptions à retourner directement au Campus Info, service Jeunesse de la Ville de Carcassonne situé au 85 rue de Verdun ou par mail : jeunesse@mairie-carcassonne.fr

Battle HIP HOP :

Inscriptions à retourner directement à l'association One-One : direction@one-one.net

Musique Classique :

Inscriptions à retourner directement au Conservatoire de Carcassonne-Agglo : florent.mamet@carcassonne-agglo.fr

ARTICLE 4 – DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours se déroule en plusieurs étapes :

Sélection sur dossier :

- Un jury composé de professionnels de la musique sélectionnera les candidats sur la base des enregistrements envoyés (musiques actuelles/DJ/MAO, musique Classique).
- Chaque candidat sera averti par mail de la décision du comité de sélection, dans les meilleurs délais, suivant la délibération du jury. Le jury est indépendant et ses décisions sont souveraines.

Les participants s'engagent dès l'inscription :

- À être présents aux dates mentionnées sur le bulletin d'inscription
- À respecter les horaires

À se rendre disponible :

- Musiques actuelles et DJ/MAO : l'après-midi du « live » pour les balances
- Musique Classique : la journée « du live » selon le planning formulé par l'organisation
- Battle HIP HOP : pas de répétition prévue

Le Campus Info s'engage à fournir en temps et en heure à chaque participant toutes les informations pratiques le concernant : lieu, date, horaires, organisation.

Phases live

- L'organisation met à disposition l'espace scénique, le matériel de sonorisation et d'éclairage. Les musiciens jouent sur leurs propres instruments/matériels.
- Les participants restent seuls gardiens et responsables de l'ensemble de leur matériel tout au long de la manifestation, montage, démontage, manutentions, déplacements et transports inclus. La responsabilité de l'organisateur ne pouvant donc, en aucune façon, être engagée du fait de ces éléments.

Les candidats pourront se produire :

- Sur une bande son
- S'accompagner soi-même
- Être accompagné par un musicien
- Les candidats s'engagent à apporter leur bande son de bonne qualité au format MP3 sur une clé USB.
- Seuls les artistes participants disposeront d'un accès aux coulisses.
- Pour des raisons de sécurité, tout le matériel pouvant porter atteinte à la sécurité générale n'est pas autorisé (décors ou artifices).

Musiques actuelles et DJ/MAO

- L'ordre de passage sera déterminé par l'organisateur
- Chaque prestation devra **durer 20 minutes**
- Chaque artiste ou formation devra durant son set, interpréter deux compositions originales et au moins une cover (culture musicale française ou internationale).
- L'organisation fournira une sonorisation de base, mais chaque groupe devra apporter ses instruments et accessoires spécifiques. **À noter que le groupe ne devra pas dépasser 5 membres pour des questions d'ordre scénique.** La fiche technique de composition du groupe déterminera la recevabilité de l'inscription.
- Le jury et le public désignera les gagnants.

Musique Classique

- L'ordre de passage sera déterminé par l'organisateur
- Chaque artiste, classé par catégorie, interprétera une œuvre musicale de son choix.
- L'organisation fournira une sonorisation de base, mais chaque groupe devra apporter ses instruments et accessoires spécifiques.
- Le jury et le public désignera les gagnants.

Battle HIP HOP

- L'ordre de passage sera déterminé par l'organisateur
- Les participants s'affronteront dans 2 catégories :
- **Battle 1c1**
- **Battle 3c3**
- Le jury désignera les gagnants.

ARTICLE 5 – RÉSERVATION DES PLACES

- Dans le cadre du Festival FUTURING, l'entrée à cet événement est gratuite pour le public.
- Afin de permettre aux proches des artistes de bénéficier d'un accès garanti, des places devront être réservées.
- La demande de réservation doit être effectuée au plus tard la veille de l'évènement par mail à l'adresse jeunesse@mairie-carcassonne.fr ou par téléphone au Campus Info, service Jeunesse de la Ville de Carcassonne, situé au 85 rue de Verdun 04.68.77.71.88.
- Les proches des artistes devront se présenter à l'entrée du lieu de l'événement avec une pièce d'identité correspondant au nom de la réservation.
- En fonction de la jauge des salles, l'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de places réservables par artiste.

ARTICLE 6 – RÉCOMPENSES

Musiques actuelles et DJ/MAO :

- Une captation vidéo réalisée sur la scène du Chapeau Rouge.
- En application de l'article L.212-3 du code de la propriété intellectuelle, tout enregistrement sonore ou audiovisuel des prestations de l'artiste est soumis à son autorisation écrite préalable.

Musique Classique :

- Des Bons d'achats dans un magasin de musique et des places de théâtre (selon la programmation municipale) viendront récompenser les vainqueurs dans les catégories musique d'ensemble, soliste amateur et soliste préprofessionnel.

Battle HIP HOP

- Trophées HIP HOP

ARTICLE 7 – ANNULATION ET MODIFICATIONS

- La Ville de Carcassonne se réserve le droit de prolonger, d'écourter, de modifier, ou d'annuler ce concours en fonction de circonstances particulières. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- La Ville de Carcassonne se réserve le droit de modifier le nombre de participants si nécessaire ou de disqualifier un candidat si son comportement le lui oblige.

ARTICLE 8 – LITIGES

- Pour tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les parties conviennent de le régler à l'amiable par voie de recours administratif préalable obligatoire. A défaut d'accord amiable, le Tribunal compétent sera saisi.

ARTICLE 9 – Loi Informatique et Liberté / RGPD

Les informations recueillies via les formulaires d'inscription au Festival Futuring « Tremplin Jeunes Talents » sont enregistrées dans un fichier informatisé **par le Campus Info service Jeunesse de la Ville de Carcassonne** pour une utilisation au sein du service. Elles sont **conservées pendant 5 années** et sont exclusivement destinées au service. Conformément à la loi « informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), chaque participant peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier ou effacer en contactant : jeunesse@mairie-carcassonne.fr

ARTICLE 10 – ADOPTION ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le présent Règlement a été adopté par le Conseil Municipal de Carcassonne du
La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Date et signature du candidat ou du représentant légal ayant autorité parentale

SERVICE JEUNESSE - CAMPUS INFOS

85 rue de Verdun

jeunesse@mairie-carcassonne.fr

www.carcassonne.org

Tél. 04 68 77 71 88

